

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



No. de résolution ou annotation	<p>PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE LYSTER</p>
Procès verbal du 26 août 2013	<p>Procès verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Lyster, tenue le 26 août 2013, à 21 h 30, à l'Hôtel de Ville, 2375, rue Bécancour.</p> <p>Sont présents : les conseillers Dave Boissonneault, Normand Raby, Christian Marcoux et David Boissonneault, et les conseillères Lise Bouchard-Lambert et Geneviève Ruel, formant quorum sous la présidence de Monsieur Sylvain Labrecque, maire.</p> <p>Est également présente Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière.</p>
Ordre du jour du 26 août 2013	<p style="text-align: center;">ORDRE DU JOUR Séance extraordinaire du 26 août 2013</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Avis de convocation 2 Lecture et adoption de l'ordre du jour 3 Autorisation Avizo Experts-conseils inc. et engagement MDDEFP projet de construction de deux stations de pompages des eaux usées (SP-1 et SP-3) 4 Adoption du procès-verbal séance tenante 5 Levée de la séance
Avis de convocation	<p>Les membres du conseil municipal de Lyster présents déclarent avoir reçu l'avis de convocation prévu pour la tenue d'une séance extraordinaire et consentent à la tenue de la présente séance.</p>
216-08-2013 Adoption de l'ordre du jour	<p>SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté.</p> <p>ADOPTÉE</p>
217-08-2013 Autorisation Avizo Experts-conseils inc. et engagement MDDEFP projet de construction de deux stations de pompages des eaux usées (SP-1 et SP-3)	<p>CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lyster désire présenter un projet pour la construction de deux stations de pompages des eaux usées ;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la municipalité a mandaté la firme d'ingénieur Avizo Experts-conseils inc. afin de préparer les documents nécessaires à la présentation du projet, ainsi que le Formulaire de demande d'autorisation auprès du MDDEFP (article 32 de la LQE) incluant tout engagement en lien avec cette demande ;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>D'AUTORISER Avizo Experts-conseils inc. à soumettre la demande d'autorisation, ainsi que tous les documents afférents à cette demande, au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs au nom de la municipalité de Lyster.</p> <p>QUE la municipalité s'engage à utiliser et à entretenir ses installations conformément aux spécifications indiquées dans les documents fournis par le manufacturier.</p> <p>QUE la municipalité s'engage à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par l'ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée.</p> <p>ADOPTÉE</p>

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



218-08-2013
Adoption du
procès verbal
séance tenante

SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal adopte le présent procès-verbal séance tenante.

ADOPTÉE

219-08-2013
Levée de la
séance

SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE cette séance soit levée à 21 h 33.

ADOPTÉE

La signature par le maire du présent procès-verbal constitue une approbation de chacune des résolutions qu'il contient, ceci en conformité avec l'article 142 du Code Municipal.

Sylvain Labrecque
Maire

Suzy Côté
Directrice générale et secrétaire-trésorière